

L'actualité juridique et fiscale internationale de L'Agefi Actifs (12 janv-23 janv)

Les relations entre la France et la Suisse se tendent, l'Union Européenne sollicite Berne également.

Les dossiers de fraudes fiscales complexes gérés par le fisc français en 2011.

Et aussi : la taxe sur les transactions financières, la domiciliation fiscale, la fiscalité de l'épargne, les travailleurs frontaliers en Allemagne et la retenue à la source sur les pensions.

La Suisse peut-elle encore figurer dans la panoplie des conseils à l'expatriation ?

L'exécutif français semble bien décidé à remettre en cause certains des dispositifs fiscaux favorables à la Suisse. Les deux gouvernements ont ainsi engagé un bras de fer juridique avec la renégociation de la convention fiscale franco-suisse en matière de succession concernant l'imposition sur les successions reçues par les héritiers domiciliés en France de résidents suisses. Dans un communiqué, le cabinet d'avocats August & Debouzy considère entre autre que ce changements risque "de déclencher à nouveau des comportements radicaux" des résidents de Suisse concernés "poussant leurs héritiers à quitter la France et à vendre leurs biens d'habitation". Par ailleurs, l'administration française a revu la tolérance fiscale dont profitaient les français installés en Suisse et soumis au forfait fiscal. Côté helvète, ce mécanisme forfaitaire a d'ailleurs été abandonné par certains cantons. A cette réflexion s'ajoute la question de la fiscalisation récente par la France des cessions de métaux précieux détenus hors de l'Union européenne. Enfin, la pression internationale visant à un échange automatique d'informations de nature fiscale entre les administrations s'accroît. Des arguments dont les conseillers à l'expatriation devront forcément tenir compte au moment d'envisager une délocalisation.

Suisse/ Union européenne

Berne a été appelée par le Commissaire européen Algirdas Semeta à améliorer ses pratiques fiscales sous six mois sous peine d'être intégrée dans une liste noire. Le message a été bien reçu par Berne qui le jour même a mis en application le principe des échanges d'informations à la demande. En revanche, aucune avancée pour l'heure ne concerne la question d'un échange automatique d'information. [Pour aller plus loin.](#)

Près de 300 dossiers de fraudes fiscales complexes identifiées en 2011

Dans son dernier rapport, le syndicat national Solidaires Finances Publiques fait valoir que les dossiers de type «*dispositifs anti abus*», c'est-à dire les dossiers révélant des schémas de fraudes fiscales complexes, étaient en 2011 «*malheureusement peu nombreux, même s'ils révèlent*

l'importance de l'évasion fiscale internationale ». Il en dénombre 4 pour l'article 209B du CGI (pour un montant de 35 millions d'euros, 23 pour l'article 238A du CGI, 23 pour l'article 155A du CGI, 86 pour l'article 123bis du CGI et 171 pour l'article 4B et 4bis du CGI. [Consulter le rapport](#).

Taxe sur les transactions financières

Nouvelle avancée européenne. Le Conseil européen a autorisé ce mardi 22 janvier à la majorité qualifiée le lancement d'une coopération renforcée en la matière. Cette décision intervient un peu plus d'un mois après celle du Parlement européen, qui avait donné son accord le 12 décembre dernier. Consulter la brève [ici](#).

Les critères de domiciliation sont alternatifs et indépendants les uns des autres

Bercy rappelle qu'il suffit qu'un seul de ces critères soit rempli pour qu'un contribuable soit considéré comme domicilié fiscalement en France. [Pour aller plus loin](#).

L'OEE livre sa lecture de la fiscalité de l'épargne

L'observatoire de l'épargne européenne (OEE) a rendu public les conclusions d'une étude menée sur l'impact économique de la fiscalité de l'épargne en France. Il regrette notamment que les dispositifs dérogatoires n'incitent pas à investir en titres (actions, obligations, fonds d'investissement). Les causes et les conséquences d'un renforcement de l'actionnariat sont également évoquées. Rappelant que « *disposer de fonds propres suffisants permet aux entreprises de résister à des difficultés conjoncturelles, de financer le cycle d'exploitation et d'investir* », l'OEE souhaite que les particuliers puissent à nouveau investir en actions, directement ou indirectement à travers des fonds d'investissement et des contrats d'assurance vie en unités de compte, et ce dans de meilleures conditions qu'actuellement. [Pour aller plus loin](#).

Imposition en Allemagne des anciens travailleurs frontaliers

Depuis 2010, le fisc allemand demande aux retraités français ayant exercé une activité salariée en Allemagne de payer leur impôt sur le revenu en Allemagne et ceci rétroactivement à compter de 2005. [Pour aller plus loin](#).

Impôt sur le revenu / Tarif 2013 de la retenue à la source sur les pensions servies à l'étranger

Compte-tenu de l'absence d'actualisation en 2012 et 2013 du barème de l'impôt sur le revenu, ces tarifs restent identiques à ceux fixés en 2011 et 2012. [Pour aller plus loin](#).